154397 - Un hadith apocryphe relatif à l'accomplissement d'une prière de deux rakaa chaque jeudi de Chabaane

question

J'ai reçu par e-mail le message suivant: accomplir une prière de deux rakka chaque jeudi du vénéré Chabaane. Le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui et sur les membres de sa famille) a dit: quiconque y accomplit une prière de deux rakaa en récitant dans chaque rak'a la Fatiha et la sourate 112 cent fois et procéde à la sorite de la prière à la prononciation de la formule de salut au Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) cent fois, Allah satisfera tous ses besoins religieux et profanes. Je voudrais être sûr de l'authenticité de ces propos et connaitre la modalité de l'accomplissement de ladite prière, en sachant qu'on parle de la récitation de la sourate 112 cent fois. Cette récitation doit elle se faire pendant la prière ou après?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Ce hadith n'a aucun fondement dans les livres de la Sunna. Il semble qu'il fait partie des hadiths apocryphes inventés pour mettre en exergue le mérite de la prière pendant le mois de Chabaane. En effet, on a inventé des hadiths mensongers imputés au Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) pour souligner le mérite de Chaabane et des prières qu'on y fait, notamment au cours de la 15e nuit.

L'érudit, Ibn Hadjar al-Haythami (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: «tous les hadiths bien répandusrapportés à propos des mérités de ces nuits, c'est-à-dire la nuit du premier vendredi de Radjab et la nuit du 15e jour de Chabaane sont faux, mensongers et sans fondement, même s'ils sont mentionné dans certains livres de grands auteurs comme al-Ihyaa d'al-Ghazali et

d'autres.» Extrait d'al-Fatwa al-koubra (1/184).

De la même manière, on a inventé des hadiths concernant la prière à faire pendant certains jours de la semaine. Ach-Chawkaani (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: s'agissant de la prière mentionnée pour le lundi , le dimanche et d'autres jours de la semaine il n' y a aucune divergence au sein des connaisseurs du hadith à propos de son caractère inventé et du fait que la prière en question n'est recommandée par aucun des imams de la religion. Al-Fawaid al-mawdouha (1/74).

Il n'est pas permis d'appliquer ce hadith apocryphe en présence de hadiths authentiques suffisants pour être utilisés par celui qui veut suivre vraiment le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui).

Allah le sait mieux.